

COMPTE-RENDU **DU CONSEIL SYNDICAL EN DATE DU 12 AVRIL 2017**

Délégués titulaires présents :

Mme STARCK Marie-José –

MM. NARDIN Michel – JEANROY Serge – CLEMENCE Patrick – BERNARDIN Christophe – CHRETIEN Guy
ANTOINE Jean – ALGHIERI Philippe – NADALIN Serge – CRAVE Bruno – BLANC Michel – SESSEGOLO
Eric – FABRO Patrick – CHALMEY Daniel – EINHORN Alain – LATZ Christian – NICOLAS Damien –
GEORGES Christophe – SORET François – BEHRA Jean-Claude.

Délégués mandatés :

Mme SCHMITT Elisabeth, suppléante, mandatée par M. GIRARDIN Philippe.

Délégués titulaires absents ou excusés :

Mme LAMBERT Agnès – MM. PELLIGRINI Fabrice – BITSCH Simon – STOUFF Jean-Paul – WEY Julien.

Etait également présent :

M. PETIT Alain – suppléant

M. GEORGES Christophe a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie tout d'abord les délégués pour leur présence. Il apporte quelques informations avant d'aborder l'ordre du jour.

Le Grand Belfort reprendra la compétence "eau" sur les 19 communes du Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2018 (décision votée le 26 janvier 2017). Le Syndicat des Eaux perdurera donc sur 7 communes jusqu'au 1^{er} janvier 2020, date à laquelle la Communauté de Communes des Vosges du Sud reprendra la compétence "eau". Des discussions concernant l'avenir ont déjà été engagées avec le Syndicat des Eaux de Giromagny.

Ces changements engendrent des incidences sur la facturation de l'eau. Pour les 19 communes rejoignant le Grand Belfort, la facturation de fin d'année sera effectuée dès le mois d'octobre, sur la base d'une proratisation de la consommation 2016. Cette procédure correspondra à 13 mois d'exercice (du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2017).

Monsieur le Président présente ensuite aux délégués un tableau des tarifs sur différentes collectivités du département. Le tarif du Syndicat est très proche de celui du Grand Belfort, une différence importante est constatée avec le Syndicat des Eaux de Giromagny.

Tarifs sur les différentes collectivités

	Prix HT de l'eau	Redevance prélèvements	Redevance compteur / branchement	Coopération Burkina	Redevance pollution	Montant € TTC pour 120 m ³	Prix TTC au m ³ (base de 120 m ³)
Syndicat Giromagny	1.6225	0,15	35,00	intégrée dans le prix de l'eau	0,29	298.04	2.48
C.C.S.T.	1.69	/	19.16	/	0,29	270.88	2.26
Syndicat Saint Nicolas	1,48 (1,30)	0,080	22,00	/	0,29	257.88	2,15 (1,85)
Grand Belfort	1,33169	0,096	31,00	0,00333	0,29	250.58	2.09

Monsieur le Président présente ensuite l'ordre du jour de cette réunion.

Compte Administratif 2016

Délibération

Les Délégués, placés sous la présidence de Monsieur Christophe GEORGES, Vice-Président, approuvent, à l'unanimité, le Compte Administratif 2016. Monsieur Michel NARDIN, Président, n'a pas pris part au vote.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total des sections
Recettes			
prévisions	829 320.54	1 409 811.84	2 239 132.38
réalisations	681 961.75	1 272 288.71	1 954 250.46
Dépenses			
prévisions	577 785.00	1 409 811.84	1 987 596.84
réalisations	347 536.27	1 307 595.65	1 655 131.92
Résultat brut de l'exercice 2016	334425.48	- 35 306.94	299 118.54
<i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent</i>	92 276.54	36 224.84	128 501.38
<i>Part affectée à l'investissement en 2016</i>		0.00	0.00
Résultat à la clôture de l'exercice 2016	426 702.02	917.90	427 619.92
Reste à réaliser 2016	171 500.00		171 500.00
	255 202.02	917.90	256 119.92

Compte de Gestion 2016

Délibération

Les Délégués, à l'unanimité,

- **APPROUVENT** le Compte de Gestion 2016 de Madame la Trésorière qui présente le même résultat que le Compte Administratif 2016,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer ce document.

Affectation du résultat de l'exercice 2016

Délibération

Le Conseil Syndical,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
Constatant que le Compte Administratif présente :
- un excédent de fonctionnement de 917.90 € pour l'exercice 2016,

Décide, à l'unanimité :

- d'**AFFECTER** le résultat en section de fonctionnement du Budget Primitif 2017.

Budget Primitif 2017

Avant la présentation du Budget Primitif 2017, Monsieur le Président expose l'équilibre budgétaire de l'année 2016 pour la vente d'eau.

EQUILIBRE BUDGETAIRE 2016 POUR LA VENTE D'EAU

Dépenses		
11	Charges à caractère général (- art. 604 travaux tiers)	413 820.96
12	Frais de personnel	337 137.72
65	Indemnités élus et créances	23 029.12
67	Charges exceptionnelles	1 588.31
66	Emprunts fonctionnement (intérêts)	51 208.27
16	Emprunts investissement (capital)	105 180.13
Total		931 964.51

Recettes		
70111	Vente d'eau	802 808.94
70123	Redevance sur les prélèvements	44 524.99
70128	Taxe d'entretien de branchement	103 316.04
7071	Compteurs fournitures et pose	10 361.19
Total		961 011.16

Excédent	29 046.65
-----------------	------------------

Le prix de revient net moyen pour l'année 2016 est de 1.6461 €/m³, le prix de vente moyen est de 1.6974 €/m³.

Monsieur le Président expose le projet de Budget Primitif pour l'année 2017, tout d'abord en section d'exploitation, puis en section d'investissement avec une présentation des différents travaux :

- bouclage Menoncourt/Phaffans,
- réparation de la fuite à Montreux-Château
- renouvellement de la conduite rue de l'Escarcette à Lagrange pour l'aménagement d'un plateau par la Commune.

D'autres travaux, tels que la mise en place d'inox dans le réservoir de St Germain le Châtelet, la pose d'un hydrostable et la fourniture et la pose de clôtures à Foussemagne sont également soumis au Conseil.

Un tableau de la dette est ensuite présenté, ainsi que le capital restant dû par le Syndicat.

ETAT DE LA DETTE – ANNEE 2017

Organisme	Montant emprunté	Début	Fin	Annuité
CCM	300 000.00 €	2003	2022	24 999.76 €
CDC	300 000.00 €	2010	2024	27 799.88 €
BPBFC	300 000.00 €	2012	2026	27 342.03 €
BPBFC	500 000.00 €	2014	2028	41 922.68 €
Caisse d'Epargne	152 930.53 €	2005	2019	12 062.92 €
Dexia Crédit Local	16 442.53 €	2003	2020	1 535.80 €
Caisse Crédit Mutuel *	70 000.00 €	2012	2027	3 835.22 €
Caisse Crédit Mutuel	60 000.00 €	2014	2028	5 158.52 €
CCM	300 000.00 €	2017	2031	22 057.94 €
Total				166 714.75 €

Le taux d'endettement du Syndicat pour l'année 2017 est de 13.6 %, le montant global du capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 est de 1 374 846.77 €, soit l'équivalent d'un exercice annuel.

Délibération

Les Délégués, à l'unanimité, votent le Budget Primitif 2017, comme suit :

Section d'Exploitation

Dépenses	1 401 783.90 €
Recettes	1 401 783.90 €

Section d'Investissement

Dépenses	572 010.00 €
Recettes	834 522.25 €

Mise en vente du bâtiment administratif et technique 2 rue des Grands Champs à Lagrange

Délibération

Monsieur le Président rappelle aux délégués que le 1^{er} janvier 2018, 19 communes du Syndicat seront reprises par le Grand Belfort, le Syndicat perdurera avec les 7 autres communes jusqu'au 1^{er} janvier 2020 au plus tard, pour intégrer ensuite la Communauté de Communes des Vosges du Sud.

La Communauté d'Agglomération du Grand Belfort ne souhaite pas reprendre le bâtiment et la réduction du nombre de communes ne permet pas au Syndicat de conserver le bâtiment, qui serait, de surcroît, hors de son périmètre.

- Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien situé 2 rue des Grands Champs à Lagrange à hauteur de 500 000 € (cinq cent mille euros), plus ou moins 15 %, établie par le service des Domaines par courrier en date du 28 novembre 2016,
- Considérant les rapports des diagnostics techniques immobiliers avant la vente (amiante, électricité, gaz, performance énergétique, plomb, mesurage CARREZ) en date du 12 octobre 2016,

le Conseil Syndical est appelé à valider la cession du bâtiment et à en définir les conditions générales de vente. Après discussion et exposé de Monsieur le Président, les délégués, à l'unanimité :

- **DECIDENT** la vente du bâtiment administratif et technique sis 2 rue des Grands Champs à Lagrange,
- **FIXENT** le prix à 575 000 € (cinq cent soixante-quinze mille euros) hors frais de notaire,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président,
 - à diffuser auprès des Communes, des entreprises de l'Aéroparc, sur le site Internet et sur les sites appropriés la vente du bâtiment,
 - si cela s'avère nécessaire à déléguer cette vente à une agence immobilière,
 - à signer toutes conventions et documents relatifs à cette vente.

Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Délibération

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Syndical d'une augmentation au 1^{er} janvier 2017 de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- **FIXER** les indemnités de fonction, comme suit :

Président : taux maximal de l'indemnité autorisée dont la population est comprise entre 10 000 et 19 999 habitants, soit 21.66 % de l'Indice Brut Terminal de la fonction publique

Adjoint : taux maximal de l'indemnité autorisée dont la population est comprise entre 10 000 et 19 999 habitants, soit 8.66 % de l'Indice Brut Terminal de la fonction publique

- **DÉFINIR** la date d'effet, exceptionnellement au 1^{er} janvier 2017.

Les indemnités seront versées mensuellement et bénéficieront automatiquement des revalorisations décidées par décret ou arrêté ministériel.

Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction seront inscrits au Budget.

Coopération de Solidarité avec le Burkina Faso – Versement de la participation financière du Syndicat des Eaux au F.S.I. (Fonds de Solidarité Logement) du Territoire de Belfort

Délibération

Monsieur le Président rappelle aux Délégués que les collectivités qui le souhaitent peuvent participer à des actions de coopération internationale dans le cadre de l'eau et/ou de l'assainissement, et ainsi d'affecter jusqu'à 1 % des ressources propres des services pour ces actions.

Le Syndicat avait rejoint un projet de coopération internationale avec le Burkina Faso en 2009, par la signature d'une convention triennale qui arrivée à échéance en 2012, avait été renouvelée jusqu'en 2015.

Cette convention devait être renouvelée en 2016. En novembre 2016, le Syndicat a été informé que cette convention ne pouvait pas être renouvelée pour l'année 2016.

Monsieur le Président demande donc aux délégués de se prononcer sur l'affectation des sommes prélevées aux abonnés, à savoir 0.0037 €/m³ (soit 0.45 euros sur une facture de 120 m³), ce qui représente pour l'année 2016 un montant total de 2 070.44 €.

Il propose d'affecter cette somme à un organisme de solidarité départemental, le Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) placé sous la compétence du Conseil Départemental, et attribuant des aides à l'accès et au maintien dans le logement.

Monsieur le Président rappelle aux délégués que depuis le 1^{er} janvier 2005, le Syndicat adhère au Fonds de Solidarité Logement et attribue actuellement une contribution annuelle de 500 Euros.

Après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **d'ATTRIBUER** la somme de 2 070.44 € au F.S.L. (Fonds de Solidarité Logement) pour l'année 2017.

Adhésion au Service de Santé au Travail Nord Franche-Comté

Délibération

Monsieur le Président présente un rapport relatif à la question de la médecine professionnelle et préventive. Il rappelle que le Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas a choisi en 2012 d'adhérer au service développé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

La mise en œuvre de ce service reposait sur un marché de prestations médicales passé avec l'association « Agir Ensemble Pour notre Santé » et le « Service de Santé au Travail des Trois Chênes » entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016.

Le Centre de Gestion était le seul interlocuteur des cabinets médicaux sur ces questions. Il encaissait les cotisations des adhérents et reversait à chaque cabinet sa quote-part au titre des prestations réalisées. Il était en outre responsable de la répartition des effectifs entre les cabinets de médecine sélectionnés.

La question du devenir du service à partir de 2017 se posant, le Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas avait dans un premier temps opté pour la poursuite de la mission du Centre de Gestion en mandatant ce dernier pour la recherche d'un nouveau contrat de prestations avec un acteur du marché, AEPNS et le SST des trois chênes s'étant retirés du marché.

Il ne reste qu'un seul interlocuteur local susceptible de délivrer la prestation attendue : le Service de Santé au Travail Nord-Franche-Comté.

Contacté par le centre de gestion, le Directeur du SSTNFC a affirmé sa volonté de traiter la question de la fonction publique territoriale dans son entier.

D'abord en reprenant à la date du 1^{er} janvier 2017 l'ensemble des agents gérés par l'actuel SST des trois chênes, soit 2 000 agents. Puis graduellement en intégrant l'ensemble des deux mille agents restant.

Le coût d'adhésion pour 2017 est de 92,40 euros HT, soit 110,88 TTC par an et par agent, quel que soit le nombre de visites réalisées.

Il est à noter que l'adhésion au SSTNFC permet de bénéficier d'un service pluridisciplinaire associant, sous l'égide d'un médecin du travail, la participation d'ingénieurs, Ergonomes et Psychologues du travail sans aucun surcoût.

Cette prestation peut en outre être associée avec les services dédiés de maintien dans l'emploi développés en interne ou en relation avec le Centre de Gestion.

De fait, la mutualisation au travers du Centre de Gestion ne présente plus de réel intérêt compte tenu des coûts et de son incapacité à recruter un médecin du travail pour créer lui-même son propre service.

Ce dernier devrait annoncer, dès que son conseil d'administration se sera prononcé, son retrait pur et simple de la question médicale, laissant chaque collectivité en adhésion directe avec le SSTNFC sur le fondement de l'article 11 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Cette démarche devrait permettre de tenir les coûts de médecine à un niveau acceptable, même si elle représente une augmentation au total de près de 40% par rapport au coût 2016.

Le Président entendu,

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

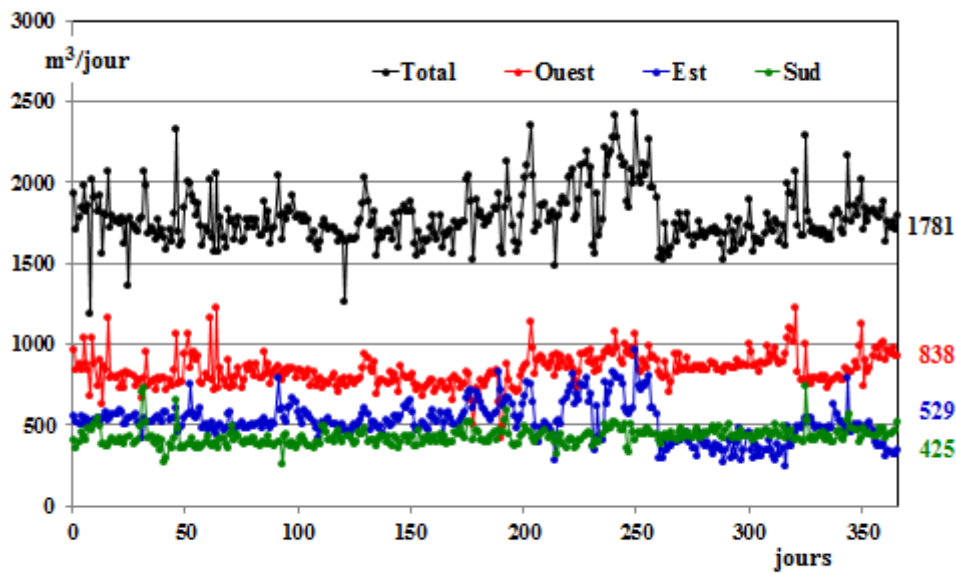
- de **DEMANDER** l'adhésion du Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas au Service de Santé au Travail Nord Franche-Comté dans les termes précisés ci-dessus,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents y afférents

Informations et questions diverses

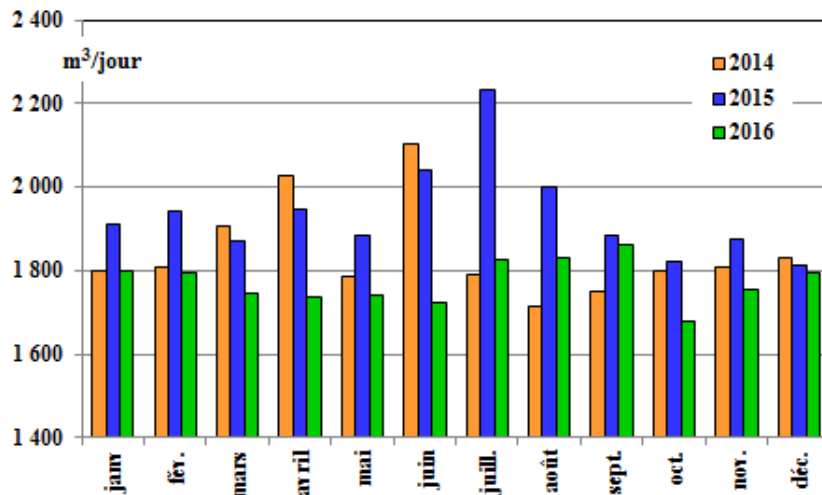
BILAN 2016 – PRODUCTION ET CONSOMMATION D'EAU

Monsieur le Président présente différents graphiques de la production journalière de l'année 2016, ainsi qu'un tableau de la production, de la consommation et des pertes pour l'année 2016.

Production journalière 2016



Production journalière (moyenne mensuelle) Comparaison 2014-2016



Production, consommation et perte 2016

	2013	2014	2015	2016	Moyenne 2013-2015
Nombre d'abonnés	4 267	4 386	4 504	4 660	
Production Ressources propres	661 645	653 679	649 573	630 301	91,6%
Captage des Graviers	183 464	132 112	142 535	156 233	94,8%
Forage des Hauts Champs	20 149	24 648	34 764	20 751	
Puits Level I	80 755	125 979	96 018	99 067	
Puits Level II	93 160	93 738	97 507	96 106	
Forage du Haut Bois	71 533	75 549	80 705	74 225	
Forage de la Bavière	9 008	9 379	9 677	7 374	
Forage d'Eguenique			2 653	20 385	
Fousseماغne	38 460	41 635	36 830	43 050	
Petit-Croix 1	64 418	65 651	64 470	67 152	
Petit-Croix 2	100 698	84 988	85 414	46 959	
Achat Guewenheim	10 292	9 679	28 800	4 051	
Achat Bréchaumont	11 064	11 660	24 445	16 285	
Achat CCST	9 966	1 359	4 873	37 230	
Production totale	692 996	676 377	707 691	687 867	
m ³ /jour	1 899	1 853	1 939	1 879	
Consommation totale	565 175	546 491	578 633	566 169	
m ³ /jour	1 548	1 497	1 585	1 551	
Pertes totales	127 821	129 886	129 058	121 698	
Usages internes	nc	13 004	11 637	11 672	1,70%
%Pertes nettes	18,4%	17,3%	16,6%	16,0%	

Rendement = 84,0 %

La consommation totale pour l'année 2016 est de 554 215 m³, soit 40.7 m³/habitant/an, soit 111 l/habitant/jour. La consommation agricole est de l'ordre de 61 646 m³ et la consommation industrielle représente 54 977 m³. Depuis l'année 2003, la consommation est en baisse. Le Syndicat a un très bon rendement : 84 %, soit 16 % de pertes. En 2016, 76 fuites ont été comptabilisées, 35 branchements réalisés, ainsi que 1821 mètres de conduites.

Monsieur le Président présente le plan pluriannuel de renouvellement des conduites pour l'année 2017 pour les 26 communes du Syndicat et ensuite pour les années 2018 à 2020 pour les 19 communes qui adhéreront au Grand Belfort et pour les 7 communes du Syndicat. Il pourrait être envisagé de réaliser le changement de conduite entre la commune de Petitefontaine et la Seigneurie.

Plan pluriannuel de travaux

Plan annuel 2017

Année	Communes	Opérations	Longueurs (m)
2017	Eguenigue (D 25)	Bouclage dn 100 et dn 150	260
	Montroux-Château (SNCF)	Renforcement dn 150	65
	Lagarange (rue de l'Escarcette)	Renforcement dn 150	60
TOTAL			385

Plan pluriannuel Grand Belfort

Années	Communes	Opérations	Longueurs (m)
2018 à 2020	Pratfars (rue de Menoncourt)	Renforcement	130
	Lagarange (rue de l'Escarcette)	Renforcement dn 150	1 000
	Angeot (rue Principale)	Renforcement dn 150	250
	Montroux (rue des Vosges)	Renforcement dn 150	230
	Montroux (rue Helminger)	Renforcement	340
	Lacollonge (rue des Vosges)	Renforcement	300
	Les Ervas-Bethonvilliers	Bouclage	790
Lagarange-Larivière	Renforcement	430	
TOTAL			3 470

Plan pluriannuel Syndicat CCVS

Années	Communes	Opérations	Longueurs (m)
2018 à 2020	Petitefontaine (La Seigneurie)	Renforcement	1 800
	Felon (rue de l'Eglise-rue du Barbois)	Renforcement	500
	Communes en fonction des travaux d'assainissement	Renforcement	?
TOTAL			2 300

Monsieur FABRO, délégué de la commune de Menoncourt s'interroge sur la qualité de l'eau distribuée par le réservoir d'Eguenigue.

Monsieur le Président précise qu'en effet c'est une eau calcaire, mais avec un bon équilibre. Il y a des problèmes de turbidité lors des épisodes pluvieux, ceci est dû à un problème de filtration.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée vers 22 heures.